

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 21 juin 2024
DEL-2024-60**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 19
- * de Représentés : 1
- * de Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEL, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre-Paul HERNANDEZ.

Absents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEL, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

OBJET: Demande de financement pour le projet « Ortu pedagogicu » en partenariat avec l'association « I chjassi Antichi », dans le cadre des actions menées par le TER (Territoire éducatif rural) et plan de financement

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 juin 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 juin 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2024 pour un Conseil communautaire en date du 14 juin 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 14 juin 2024 pour un Conseil communautaire en date du 21 juin 2024.

Dans un contexte social qui entraîne la modification des modes de vie et la distension du lien entre l'humain et la nature, l'association « I Chjassi Antichi » s'inscrit dans une démarche pédagogique pour reconnecter les futurs citoyens à leur environnement naturel, les amener à une bonne compréhension de la biodiversité et leur permettre d'adopter les comportements vertueux visant à en prendre soin. L'association, déjà très impliquée dans la préservation du patrimoine naturel et vernaculaire de Penta Di Casinca et des communes limitrophes avec la réouverture des sentiers traditionnels de communication et d'échange, s'investit avec ce nouveau projet dans la préservation et la valorisation d'un autre pan de notre patrimoine, *les jardins en terrasse en périphérie du village.*

Le rapprochement intergénérationnel et la transmission constituent le troisième moteur de l'action. Au-delà de la sensibilisation à l'environnement et de l'amélioration des comportements alimentaires des enfants le projet « Ortu pedagogicu » vise les échanges directs entre les enfants et les villageois. Ils seront les acteurs principaux quant à la transmission de leurs savoirs et de leurs richesses linguistiques.

Pour rappel, la Communauté de communes, a signé le 15 février dernier le premier territoire éducatif rural de Corse. Le projet « Ortu pedagogigu », intègre parfaitement les ambitions éducatives du TER ainsi que l'axe de travail n°3 : « **Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et au développement durable.** »

Le territoire de la Castagniccia Casinca compte 13 écoles représentant 1144 écoliers et 1 collège représentant 477 collégiens, ils seront tous concernés par ce projet. L'objectif général est d'offrir aux enseignants des écoles de la communauté de communes un support vivant d'apprentissage leur permettant d'enseigner autrement. Le travail autour du jardin pédagogique sera intégré aux projets pédagogiques des écoles.

La communauté de Communes de la Castagniccia Casinca vient en appui aux actions qui seront menées afin de donner une dimension d'ordre intercommunal dans le cadre du projet « Ortu pedagogicu » de l'association « I chjassi Antichi ».

La communauté de communes déposera dans le cadre du partenariat un dossier de financement au titre LEADER afin de subventionner un projet d'envergure permettant de répondre aux attentes ambitieuses des écoles et du collège émanant du Territoire Educatif Rural.

Les actions sont les suivantes :

- De contribuer au développement de l'enfant par la relation à la nature,
- De favoriser le questionnement, l'observation, l'expérimentation, par la mise en situation
- De sensibiliser à l'environnement et au développement durable,
- Amener à une bonne compréhension de la biodiversité
- D'éduquer aux goûts et aux vertus d'une alimentation saine,
- De faciliter l'apprentissage de la langue Corse.

La communauté de communes déposera dans le cadre du partenariat un dossier de financement au titre LEADER afin de subventionner un projet d'envergure permettant de répondre aux attentes ambitieuses des écoles et du collège émanant du Territoire Educatif Rural.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

L'objectif commun des parties est de créer une synergie entre L'EPCI et l'association et de coconstruire un laboratoire vivant, un lieu d'expériences et de découvertes pour les enfants du territoire.

« L'Ortu pedagogicu » sera un support d'activités ludiques, un espace idéal pour s'exprimer et apprendre de manière directe ou détournée il va permettre aux enfants d'observer et d'avoir une expérience scientifique. Ce projet va permettre aux enfants de découvrir nature, les plantations, les savoirs faire agropastoraux, le vocabulaire bilingue.

À terme, l'objectif sera de développer le jardin pédagogique en centre d'immersion éducatif bilingue reconnu dans le domaine éducatif, agricole, environnemental et développement durable.

La communauté de communes participera :

- À la réalisation des études techniques préalables nécessaire à la mise en œuvre du projet.
- Au montage et dépôt de demandes de subventions auprès du LEADER, Collectivité de Corse et autre financeurs possible.
- À la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation du site ainsi que la mise en place de la signalétique.
- À la fabrication d'un kit pédagogique (CD, graines de plantation, livret bilingue) qui sera distribué à la rentrée 2024 à l'ensemble des écoles de l'intercommunalité.

L'association participera :

- À la réalisation de travaux d'aménagements et de sécurisation du site ainsi que la mise en place de signalétique.
- À la fabrication du kit pédagogique.

Le coût de l'opération s'élève à **9 000.00 € HT**.

Das le cadre de ce projet le Président propose de solliciter les aides financières de la Collectivité de Corse et du Comité de Massifs selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Collectivité de Corse	40 %	3 600.00 €
Comité de Massifs	40%	3 600.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca – Autofinancement	20%	1 800.00 €
TOTAL	100%	9 000.00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Département de la Haute-Corse

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour le projet « Ortu pedagogicu » en partenariat avec l'association « I chjassi Antichi », dans le cadre des actions menées par le TER (Territoire éducatif rural) .
- **D'autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI